

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

GARANTIR LE DROIT D'ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES - (N° 2312)

Adopté

N° CL37

AMENDEMENT

présenté par
Mme Pouzyreff, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« tirées »

le mot :

« issues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.